

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00500 Numéro SIREN : 429 321 201 Nom ou dénomination : @GP

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000582

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/000582**
n° de gestion : **2001B00500**
n° SIREN : **429 321 201 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 28/01/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

@GP - Société par actions simplifiée
20 rue Des Acacias - za Les Tilleuls 26120 Montelier -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

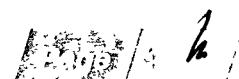
Dépôt des comptes annuels



764940

Bilan actif

	2016 31/12/2016	2017 31/12/2017	2018 31/12/2018	2019 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	24 231	7 232	16 998	190
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	343 734	128 747	214 987	172 161
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	74 015		74 015	74 015
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 805		9 805	9 805
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	451 784	135 979	315 805	256 171
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	16 936		16 936	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 551 171	257 732	1 293 439	1 492 278
Autres créances	160 271		160 271	65 669
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 551 877		1 551 877	1 300 000
Disponibilités	574 956		574 956	357 959
Charges constatées d'avance (3)	17 204		17 204	39 419
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 872 416	257 732	3 614 683	3 255 324
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 324 200	393 712	3 930 488	3 511 495
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	456 427	456 296
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 422 861	1 325 131
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 989 288	1 891 427
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	48 402	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	8 190	8 190
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	254 134	108 745
Dettes fiscales et sociales	728 223	737 480
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	71 144	63 652
Produits constatés d'avance (1)	831 107	702 001
TOTAL DETTES	1 941 200	1 620 068
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 930 488	3 511 495
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 941 200	1 620 068
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	48 402	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

1 941 200 / 1 620 068

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	6 681 706		6 681 706	5 688 804
Chiffre d'affaires net	6 681 706		6 681 706	5 688 804
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 332	9 900
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			184 553	131 552
Autres produits			100	33
Total produits d'exploitation (I)			6 867 691	5 830 288
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-48	-39
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 438 143	1 173 424
Impôts, taxes et versements assimilés			96 305	86 265
Salaires et traitements			1 986 984	1 729 834
Charges sociales			869 857	746 932
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			55 416	47 782
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			257 732	165 362
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			70 641	9 248
Total charges d'exploitation (II)			4 775 030	3 958 808
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 092 661	1 871 480
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			8 810	51 415
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			8 810	51 415
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 518	1 065
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			1 518	1 065
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			7 293	50 350
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			2 099 953	1 921 830

1003/1041

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	700	
Sur opérations en capital	10 333	72 335
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	11 033	72 335
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	900	
Sur opérations en capital	9 739	41 260
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	10 639	41 260
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	395	31 075
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	677 487	627 774
Total des produits (I+III+V+VII)	6 887 535	5 954 039
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 464 674	4 628 908
BENEFICE OU PERTE	1 422 861	1 325 131
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	31 051	51 967
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

1305/11/21

Annexe Abrégée

Désignation de la société : SAS @GP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 3 930 488 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 422 861 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Méthodes comptables appliquées

Amortissements des immobilisations corporelles :

- ☒ - Amortissement linéaire
- ☐ - Amortissement dégressif fiscal
- ☐ - Autres :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 78 380 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Annexe Abrégée

Immobilisations : Rapprochement entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	24 534	20 681	20 984	24 231
Immobilisations incorporelles (I)	24 534	20 681	20 984	24 231
Installations techniques matériels et outillages				
Installations générales agencements divers	54 234	39 209		93 443
Matériel de transport	157 193	51 091	36 190	172 094
Autres immobilisations corporelles	71 375	13 809	6 987	78 197
Immobilisations corporelles (II)	282 802	104 109	43 177	343 734
Immobilisations financières (III)	83 820			83 820
Total général (I + II + III)	391 156	124 789	64 161	451 784

Amortissements : Rapprochement par catégorie des immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		24 344	3 872	20 984	7 232
Total immobilisations incorporelles (I)		24 344	3 872	20 984	7 232
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Installations générales agencements divers	10 ans	24 453	8 099		32 552
Matériel de transport	4 à 5 ans	48 514	27 104	26 451	49 167
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans	37 674	16 341	6 987	47 028
Total immobilisations corporelles (II)		110 641	51 544	33 438	128 747
Total général (I + II)		134 985	55 416	54 422	135 979

12/02/2018

Annexe Abrégée

Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Créances

	Montant brut	Echéances à un an ou plus	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	9 805		9 805
Créances de l'actif circulant	1 711 443	1 711 443	
Charges constatées d'avance	17 204	17 204	

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	199 342
Frs, avoir à recevoir	98 874
Total	298 216

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	17 204		
Total	17 204		

Dettes

	Montant brut	Echéances à un an ou plus	Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	Echéances à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	48 402	48 402		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	254 134	254 134		
Autres dettes	807 557	807 557		
Produits constatés d'avance	831 107	831 107		

12/12/2017

Annexe Abrégée

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	65 884
Dettes provisio./conges	145 013
Org.soc. ch./conges payes	58 005
Etat autres ch. a payer	53 495
Clients avoir a etablr	28 412
Total	350 809

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	831 107		
Total	831 107		

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 100 000,00 Euro décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000	10,00

10000 / 10 = 1000

Annexe Abrégée

Tableau des engagements financiers

	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat(s) de crédit-bail	53 077
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçus	
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus	
cessions de créances Dailly, affacturage	

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 53 077 Euro.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

12/12/17

SAS @ GP
Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : ZA Les Tilleuls – 20 rue des Acacias
26120 MONTELIER
RCS ROMANS, SIRET 42932120100072

**PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- La SAS GOBERVILLES représentée par Monsieur Vincent GOBERVILLE
Propriétaire de quatre mille quatre cents actions, ci4 400 actions
- Monsieur Vincent GOBERVILLE
Propriétaire de cinq mille cent actions, ci5 100 actions
- Monsieur Frédéric MAURIZOT
Propriétaire de quatre cents actions, ci.....400 actions
- Monsieur Baptiste CHARRA
Propriétaire de cent actions, ci.....100 actions

TOTAL dix mille parts10 000 actions

M. Jacques GERMAIN, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par Monsieur GOBERVILLE, président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

*Copie conforme à l'original
par la gérance
Maurizot*

V6 FN

- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du président sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération du président ;
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du président,
- du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 lesquels font apparaître un bénéfice de 1 422 861,11 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

V G F n

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 422 861,11 euros de la manière suivante :

- A la réserve facultative pour :861,11 euros
- A titre de dividendes pour : 1 422 000,00 euros

Soit un dividende unitaire de 142,20 euros.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice 2014

Dividende distribué : 1 075 000 euros

Exercice 2015

Dividende distribué : 1 264 000 euros

Exercice 2016

Dividende distribué : 1 325 000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qu'il relate.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que M. Vincent GOBERVILLE, M. Frédéric MAURIZOT et M. Baptiste CHARRA n'ont pas pris part au vote pour les décisions les concernant directement.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au président de 69 325,04 euros bruts pour l'exercice 2017, avantages en nature inclus, et de maintenir cette rémunération à 5 516,68 euros bruts par mois pour l'exercice 2018, à laquelle s'ajoute un avantage en nature « voiture » pour 334,17 euros par mois.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

V G

74

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des commissaires aux comptes pour une durée de 6 années, qui expirera à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

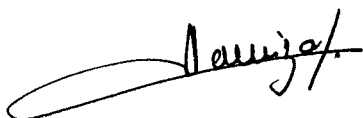
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par tous les associés présents.

SAS GOBERVILLES



Frédéric MAURIZOT



Vincent GOBERVILLE



Baptiste CHARRA



Jacques Germain

Expert-Comptable diplômé
Commissaire aux comptes

@ GP

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros

Siège Social : ZA Les Tilleuls - 20 Rue des Acacias 26120 MONTELIER

R.C.S. Romans 429 321 201

*
* *
*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
--

*
* *
*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

M

Jacques Germain

28 Rue Jean Bertin
45430 Chécy

Tél. : 02 38 55 19 42
Fax : 02 38 55 19 45

Expert-comptable indépendant inscrit au tableau de l'Ordre d'Orléans
et Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale d'Orléans
Siret : 452 658 859 00031 - NAF : 6920Z

SAS @ GP

Siège Social : ZA Les Tilleuls - 20 Rue des Acacias 26120 MONTELIER
R.C.S. Romans 429 321 201

Rapport du Commissaire aux comptes

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société SAS @ GP,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS @ GP relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Pour émettre l'opinion ci-dessus, je me suis assuré de la correcte application des principes comptables retenues antérieurement et notamment des règles de rattachement des produits et des charges à l'exercice.

A ce titre, j'ai mis en œuvre plus particulièrement des travaux et diligences visant à m'assurer de l'existence et de la valorisation de la trésorerie et des placements en compte à terme ainsi que des produits constatés d'avance.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction de votre société d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de votre société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

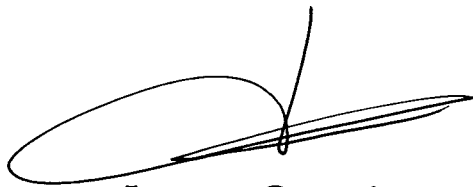
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chécy
Le 22 juin 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a series of horizontal strokes.

Jacques Germain

Commissaire aux Comptes